



## Démarche à suivre en cas de fusion d'organisations

### Procédure concernant le GLN, le No RCC et l'accès à la CdC<sup>1</sup>

En cas de fusion d'organisations d'aide et de soins à domicile, il convient de régler la question du GLN, du No RCC et de l'annonce à la CdC pour le NAVS13.

#### Déterminer le GLN et demander le nouveau No RCC

- Etape 1* On détermine
- quel GLN sera utilisé pour la nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile. Il est recommandé de choisir celui avec l'emplacement de la nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile.
  - quel login restera valable pour la CdC.
- Etape 2* Les mutations sont annoncées à l'ASSASD à l'aide du Formulaire de l'annonce des mutations suite à une fusion. Tous les accès à la CdC liés à une personne doivent être mentionnés sur le formulaire en précisant si l'accès doit rester actif ou être effacé. L'ASSASD procède ensuite à l'annonce auprès de medwin (GLN) et à la CdC (NAHV13). **Veillez ne pas demander un nouveau GLN directement à medwin.**
- Etape 3* Une fois le GLN déterminé, il faut remettre à SASIS SA le questionnaire sur l'attribution d'un nouveau numéro au registre des codes-crédanciers pour la nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile<sup>2</sup>. Il faut indiquer le GLN choisi sous les données de base avec la remarque: *sera muté chez medwin*.
- Etape 4* Dans une lettre d'accompagnement, la nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile annonce la fusion imminente à SASIS SA. Il faut indiquer tous les anciennes et les nouvelles organisations, la date de la fusion et les numéros RCC qui ne seront plus utilisés.
- Etape 5* Lorsqu'elle a reçu le nouveau No RCC, l'organisation d'aide et de soins à domicile est priée d'annoncer celui-ci par e-mail à l'ASSASD: [info@spitex.ch](mailto:info@spitex.ch)
- Etape 6* Dès que la nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile est acceptée par la CdC, de nouveaux ou d'autres accès à des outils d'interrogation pour le NAVS13 peuvent être demandés directement sur le site (voir guide sur [www.aide-soins-domicile.ch](http://www.aide-soins-domicile.ch)).

<sup>1</sup> Centre de compensation CdC

<sup>2</sup> Afin d'éviter des problèmes de paiement en cas de remboursement rétroactif par certains assureurs au service d'aide et de soins à domicile, il est recommandé de demander un nouveau numéro RCC à SASIS SA. Veuillez être attentif au fait qu'il faut remplir un formulaire séparé pour les soins de longue durée et pour les soins aigus et de transition.